



Arrêté n°03/2023 portant tableau
Année 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le **Avancement de grade**

ID : 051-215105891-20230228-AB032023-AR

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis du comité social territorial (CST) réuni le 08 Février 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Libellé grade actuel	Libellé grade proposé	Promouvable à partir de
Nathalie PEDRAZA née TISSERAND	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} Juillet 2023
Patrick ROTHIER	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} Juillet 2023

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à VILLERS-MARMERY, le 28 Février 2023

Le Maire, Marie-Noëlle RAINON